

Réguler le marché par l'information : histoire d'une idée, des Mercantilistes aux systèmes d'information de marché de dernière génération

Frank Galtier¹
Alain Clément^{2,3}

¹ Cirad
UMR Moisa
73 rue Jean-François Breton
TA C-99/15
34398 Montpellier cedex 5
France
<galtier@cirad.fr>

² Université de Tours
50 avenue Portalis
37206 Tours cedex 03
France
<clement@univ-tours.fr>

³ UMR LEO
Rue de Blois
BP 26 739
45067 Orléans
France

Résumé

Pour bien fonctionner, les marchés doivent être alimentés en information et c'est le rôle de la puissance publique de produire et de diffuser les informations nécessaires. Cette idée nous paraît aujourd'hui si naturelle que personne ne s'étonne du fait qu'une des principales mesures prises en 2011 par la réunion des ministres de l'Agriculture des pays du G20 en réponse à l'instabilité des prix des céréales soit la création à l'échelle planétaire d'un système d'information sur les marchés. Cependant, cette idée a une histoire. En Europe, on n'en trouve pas trace avant le ^{xvi}^e siècle. Et lorsqu'au cours du ^{xvi}^e siècle, une politique d'information est mise en place pour éviter les famines, elle est tellement différente des politiques actuelles qu'elle suscite un sentiment d'étrangeté. Le présent article vise à expliquer l'émergence et l'évolution en longue période de l'implication de la puissance publique dans la production et la diffusion d'informations de marché. En se basant sur les travaux de Michel Foucault concernant les ruptures dans l'organisation générale du savoir et dans les technologies de gouvernement en Europe depuis le ^{xvi}^e siècle, l'article montre pourquoi : *a*) toute politique d'information visant à prévenir les famines était impensable avant le ^{xvi}^e siècle ; *b*) une politique d'information basée sur un mélange de système disciplinaire (« la police des grains ») et de mise en scène de l'abondance est apparue au milieu du ^{xvi}^e siècle et a disparu au milieu du ^{xviii}^e siècle ; *c*) des systèmes d'information publics ont alors été mis en place pour les besoins des décideurs publics ; *d*) la nécessité de diffuser de l'information aux opérateurs privés pour garantir la transparence des marchés est finalement apparue au cours du ^{xix}^e siècle ; et *e*) cette idée a par la suite donné lieu à plusieurs variantes qui se sont traduites par des recommandations différentes concernant les systèmes d'information de marché et autres actions à mettre en place.

Mots clés : céréales ; famine ; Foucault ; système d'information de marché (SIM).

Thèmes : méthodes et outils.

Abstract

Using information to regulate markets: The history of an idea, from the Mercantilists to the latest generation Market Information Systems

In order to function properly, markets must be fed with information, and it is the role of public authorities to produce and disseminate the information required. This idea seems so obvious today that no one was surprised when one of the main measures decided in 2011 at the meeting of G20 country ministers of agriculture in response to grain price instability was to create a global Market Information System. But this was not always the case. In Europe, no trace of any market information policies can be found before the 16th century. Such a policy was set up at that time to prevent famines, but it was so different from policies currently implemented that it seems quite odd to us today. This article aims to explain how public authorities first became involved in the production and dissemination of market information and how this involvement changed over time. Based on Michel Foucault's

Tirés à part : F. Galtier

doi: 10.1684/agr.2014.0714

Pour citer cet article : Galtier F, Clément A, 2014. Réguler le marché par l'information : histoire d'une idée, des Mercantilistes aux systèmes d'information de marché de dernière génération. *Cah Agric* 23 : 259-69. doi : 10.1684/agr.2014.0714

work, on radical changes in the general organization of knowledge and the technologies of government in Europe since the 16th century, the article shows why: i) it was impossible, before the 16th century, to imagine an information policy aimed at preventing famines; ii) an information policy based on the coupling of a disciplinary system ("the grain police") with the staging of abundance emerged in the mid-16th century and disappeared in the mid-18th century; iii) public information systems were then set up to meet the needs of policy-makers; iv) it was finally recognized in the 19th century that market players need to be provided with information in order to guarantee market transparency; and v) this idea subsequently gave rise to several variants, each leading to different recommendations for market information systems and other actions.

Key words: famine; Foucault; grain; market information system (MIS).

Subjects: tools and methods.

L'État et l'information de marché

Pour bien fonctionner, les marchés doivent être alimentés en information et c'est le rôle de la puissance publique de produire et de diffuser les informations nécessaires. Cette idée nous paraît aujourd'hui si naturelle que personne ne s'étonne du fait qu'une des principales mesures prises en 2011 par la réunion des ministres de l'Agriculture des pays du G20 en réponse à l'instabilité des prix des céréales soit la création à l'échelle planétaire d'un système d'information sur les marchés (G20, 2011).

Pendant, cette idée a une histoire. En Europe, on n'en trouve pas trace avant le xvi^e siècle. Et lorsqu'au cours du xvi^e siècle, une politique d'information est mise en place pour éviter les famines, elle est tellement différente de nos dispositifs actuels qu'elle suscite un sentiment d'étrangeté. D'une part, elle ne repose pas forcément sur des informations vraies : il s'agit de mettre en scène l'abondance, que celle-ci soit réelle ou non. D'autre part, elle ne repose pas tant sur la diffusion d'informations que sur l'imposition de règles aux producteurs et aux commerçants, règles visant à rendre les grains « visibles » (restriction du droit de stocker, interdiction de vendre en dehors des places de marché...). Deux siècles plus tard, cette politique d'information est graduellement abandonnée (elle a pratiquement disparu dès la fin du xviii^e siècle). Parallèlement, depuis le milieu du xviii^e siècle, la puissance publique développe des systèmes

d'information sur les prix et d'autres indicateurs du marché. Cependant, cette information n'est dans un premier temps pas diffusée auprès des acteurs du marché (elle ne vise qu'à éclairer les décideurs publics). C'est seulement au xix^e siècle qu'émerge (en Europe) l'idée que le marché doit être alimenté en information et que c'est le rôle de la puissance publique de garantir sa « transparence ». Cette idée va connaître par la suite différentes variantes selon les courants de pensée (néoclassique, institutionnaliste, néoinstitutionnaliste), variantes qui se traduiront par des recommandations différentes concernant les systèmes d'information de marché et autres actions à mettre en place.

Le présent article vise à expliquer : i) l'émergence (en Europe, au xix^e siècle) de l'idée que c'est le rôle du souverain de garantir la transparence des marchés ; et ii) les différentes variantes de cette idée développées par la suite. Pour cela, l'article se base sur les travaux de Michel Foucault retraçant l'évolution en Europe depuis le xvi^e siècle de l'organisation générale du savoir (Foucault, 1966) et des « technologies de gouvernement » (Foucault, 1978). L'analyse s'appuie pour chacune des périodes identifiées sur des textes des penseurs de l'époque et des données empiriques sur les politiques et mesures mises en œuvre. Notons que, si l'entrée choisie consiste à mettre l'accent sur l'évolution des formes de savoir et des techniques de pouvoir, d'autres facteurs ont aussi pu jouer un rôle comme l'évolution des structures de production, de consommation et d'échange ou les technologies de l'information et de la communication (télégraphe, puis

téléphone, puis téléphonie mobile et Internet).

En nous basant sur les analyses de Foucault, nous considérerons quatre périodes : l'époque précédant le xvi^e siècle, celle des Mercantilistes, celle des Physiocrates et de leurs opposants et enfin celle des Classiques, Néoclassiques et Institutionnalistes. En conclusion, nous discuterons de scénarios possibles concernant l'implication future de la puissance publique dans la production et la diffusion d'informations de marché.

L'État producteur d'informations de marché : une idée impensable avant le xvi^e siècle

Selon Michel Foucault, pendant le Moyen Âge et jusqu'au xvi^e siècle, le monde est perçu à travers le prisme de la création. L'idée est qu'il existe un ordre divin auquel les hommes doivent se conformer.

Ainsi, l'organisation générale du savoir (ou *épistémè*) repose sur les « ressemblances » et les « similitudes ». Dans des pages saisissantes, Foucault (1966, pp. 32-59) présente une pensée radicalement « autre » dans laquelle l'univers (d'origine divine) est marqué par des « similitudes », le nombre d'étoiles dans le ciel étant par exemple considéré comme identique au nombre de brins d'herbes, le microcosme étant un reflet du macrocosme. De ces

relations intimes entre les choses (résultant de la création), le tournesol donne un exemple emblématique, lui qui est à l'image du soleil et suit son mouvement quotidien d'est en ouest. On pense que Dieu a mis des « signatures » dans le monde pour révéler aux hommes les relations entre les choses, ces signatures étant inscrites à la surface des choses elles-mêmes. Ainsi, le cerneau de noix ressemblant au cerveau, il doit guérir les maux de tête. Les mots (également créés par Dieu) sont considérés comme appartenant au même plan de réalité que les choses : les livres de l'époque classent dans la même rubrique les connaissances sur le mode de vie des chats ou leur anatomie, avec celles qui concernent les contes et légendes sur les chats. Dans un tel système de pensée, l'efficacité des « formules magiques » semble naturelle : les mots et les choses étant de même nature, il est normal que les uns puissent agir sur les autres. Dans le champ du *pouvoir*, le rôle du souverain se limite à garantir le respect de la loi divine. Cela passe en partie par le maintien de son propre pouvoir (le souverain est le représentant de Dieu) et en partie par l'imposition d'interdits (par exemple sur le vol). Il s'agit donc pour le souverain de se protéger contre les dangers extérieurs (par la guerre) et intérieurs (par la répression des émeutes et révoltes). Il s'agit aussi de définir des interdits (par la loi) et des sanctions. Ces sanctions sont mises en scène (exécutions publiques) afin de produire un effet dissuasif. En accord avec l'*épistémè* de l'époque (basée sur le microcosme et le macrocosme et l'inscription des « signatures » dans les choses elles-mêmes), les sanctions ont un caractère fortement symbolique (on coupe le poing des parricides, on perce la langue des blasphémateurs). Il s'agit à travers ce système de lois et de sanctions de faire respecter l'ordre divin des choses dont le souverain est le garant. Cette pratique du pouvoir a été admirablement théorisée par Machiavel, au moment même où elle atteignait son apogée avant d'être remise en cause.

On voit que, jusqu'au milieu du xvi^e siècle, l'idée que le souverain doit s'impliquer dans la production et la diffusion d'information de marché était impensable, triplement impensable. D'abord parce que, dans l'*épistémè* de l'époque, le concept même de

marché était impensable. Ensuite parce que la diffusion d'information sur la rareté ou la pénurie semblait se faire spontanément : de même que le mouvement quotidien des fleurs de tournesol indique la trajectoire du soleil, la rareté ou l'abondance des produits agricoles se reflètent en laissant des marques à la surface des choses. Par exemple, la rareté des grains sur les places de marché ou la détérioration de la qualité du pain signalent une pénurie. Il existe donc une diffusion « spontanée » d'information qui rend par avance inutile et impensable toute idée de système d'information. Enfin, parce que ce n'était pas le rôle du souverain de s'occuper de la bonne marche du commerce ou de l'alimentation de ses sujets.

De fait, l'implication du souverain dans le traitement des famines se limite à des mesures visant à calmer le courroux céleste ou à interdire des pratiques contraires à la charité. Comme le rapporte Briaune (1857) : « *En 779, Charlemagne, considérant la disette de cette année comme une punition divine, commence, dans le capitulaire qui porte cette date, par ordonner des messes, des prières et des jeûnes. Puis, regardant la charité comme un devoir dont il peut exiger l'accomplissement de ceux qui ont reçu les bienfaits impériaux, il prescrit aux évêques, aux abbés, aux abbesses, aux possesseurs de bénéfices de faire individuellement une somme d'aumônes proportionnelle à leur fortune ou de nourrir un à quatre pauvres.* » De même, la réglementation sur le commerce des grains (qui se développe à partir du xiii^e siècle même si elle reste peu abondante jusqu'au milieu du xvi^e siècle, [cf. Rivière, 1859]) peut s'interpréter comme une obligation de charité. Ainsi, on oblige les détenteurs de denrées à vendre ce qui excède la quantité nécessaire à la nourriture de leur famille. Ou bien on donne la priorité aux consommateurs sur les commerçants dans l'achat sur les places de marché : « *Que nuls marchands en détail ou revendeurs ne soient tant osez ni si hardys d'acheter en plein marché ou en greniers aucuns grains ou farines... et jusqu'à ce que les bonnes gens qui seront au marché, qui en auront affaire pour leur vivre ou nécessité en auront pris et acheté ce qui leur en faudra, et jusqu'à ce que l'heure de*

midy soit passée. » (ordonnance du prévôt de Paris du 10 juin 1391 cité par Rivière [1859]). C'est sans doute pour empêcher les commerçants de contourner cette mesure que des ordonnances sont prises au xiv^e siècle pour interdire les ventes hors des places de marché¹.

Au cours du xvi^e siècle, un double changement se produit à la fois dans le champ du savoir et dans le domaine du pouvoir. Il va permettre l'apparition de systèmes d'information.

Les Mercantilistes : mise en scène de l'abondance et police des grains

Le tournant du xvi^e siècle

Dans les dernières décennies du xvi^e siècle, le socle du savoir se modifie profondément : le savoir entre dans l'ère de la représentation (Foucault, 1966). À l'infini foisonnement des choses s'influencent et se reflètent mutuellement à travers le jeu des signatures succède une organisation plus simple dans laquelle les signes appartiennent à un plan de réalité différent de celui des choses qu'ils sont censés représenter². Auparavant, on considérait la « préciosité » de l'or et des autres métaux comme une caractéristique intrinsèque (révélée par leur brillance). Avec les Mercantilistes apparaît l'idée que la préciosité des métaux précieux vient de leur capacité à permettre les échanges et à représenter la valeur des marchandises. Comme dans les autres domaines du savoir, on assiste ainsi à une séparation entre les choses (les marchandises) et les signes qui les représentent (les pièces de monnaie). Il s'agit désormais de donner de la réalité une représentation la plus exacte possible, comme dans les peintures

¹ Comme l'illustrent les ordonnances du prévôt de Paris du 20 avril 1393 et de juillet 1482 (Rivière, 1859).

² Ce changement d'*épistémè* est illustré de manière frappante par le roman de Cervantès : Don Quichotte (qui confond la réalité et les romans de chevalerie) est à la fois tragique et ridicule.

de la renaissance (on découvre la perspective à cette époque). La forme privilégiée de cette nouvelle organisation du savoir est celle du tableau permettant de classer les choses selon leurs caractéristiques observables (la classification des espèces élaborée par Linné et l'Encyclopédie en sont les exemples les plus emblématiques). Dans le domaine qui nous intéresse ici, il s'agit de générer le tableau des prix qui représente de la manière la plus fidèle possible la valeur des choses. C'est le domaine de « l'analyse des richesses ».

La représentation permet l'émergence d'une théorie des marchés. Mais elle intervient aussi (à un second niveau) au sein de cette théorie elle-même. L'idée est que les représentations des opérateurs du marché eux-mêmes (laboureurs, marchands, consommateurs) affectent les échanges et les prix. Cette mise en abîme conduit à l'idée non pas que les marchés seraient opaques (au contraire, on continue de penser que l'information se révèle spontanément) mais plutôt que les représentations que les individus se construisent à partir de cette information peuvent être erronées. En particulier, la perception – justifiée ou non – d'une rareté des grains risque de conduire à des pratiques spéculatives (rétention de stocks) et à des mouvements de panique (achats massifs) qui génèrent ou amplifient cette rareté et peuvent *in fine* provoquer des pénuries et des famines. Ce phénomène est décrit très clairement par les penseurs de l'époque, par exemple par Boisguilbert (1966 [1704 et 1705]).

Parallèlement à ces changements dans l'organisation du savoir, des mutations profondes se produisent dans le domaine du pouvoir. À partir du ^{xvi}e siècle apparaît l'idée que le souverain doit gouverner son peuple comme un père de famille, ce qui implique à la fois la responsabilité du souverain dans l'approvisionnement de ses sujets³ (c'est « l'État nourricier » analysé par Clément [1999]) et l'apparition de pratiques « disciplinaires »

visant non pas à imposer des interdits mais à « dresser » les individus pour leur faire adopter certains comportements (« *la loi interdit, la discipline prescrit* »). La pensée politique met en avant la multiplicité des centres de pouvoir : il ne s'agit plus seulement du pouvoir du prince mais aussi du pouvoir au sein de la famille, de la prison ou de l'asile, la famille jouant le rôle de « modèle ». Les systèmes disciplinaires mis en place à cette époque dans les prisons, les asiles ou les écoles impliquent le développement de systèmes de classification et de surveillance dont l'archétype est le panoptique théorisé par J. Bentham (Foucault, 1975). Par ce biais, l'apparition de la discipline dans le champ du pouvoir entretient un lien étroit avec l'émergence de la représentation dans le champ du savoir. Le même lien s'observe à l'échelle des pays : pour le Mercantilisme, ce courant de pensée qui s'est diffusé en Europe entre le ^{xvi}e et le ^{xviii}e siècle et dont la thématique la plus importante est l'enrichissement national *via* l'excédent du commerce extérieur, il s'agit d'augmenter le nombre des hommes (entre autres choses par une politique du pain à bas prix) et de les « dresser » pour les mettre au travail. On assiste alors à « *la première rationalisation de l'exercice du pouvoir comme pratique de gouvernement* ». Celle-ci se traduit par le développement de l'appareil administratif des monarchies territoriales et la production de données statistiques et comptables.

On voit donc s'opérer en quelques décennies des changements profonds dans l'organisation du savoir et dans la conception du pouvoir. Ces changements conduisent à l'élaboration d'une théorie des marchés et à l'idée que les représentations des acteurs du marché jouent un rôle décisif dans les mouvements de spéculation ou de panique qui peuvent générer des famines. Si on ajoute à cela l'apparition de la responsabilité du souverain dans l'alimentation de la population, il semble que tous les ingrédients sont réunis pour permettre l'émergence de systèmes d'information de marché (SIM) publics.

Cependant, à l'époque, le problème n'est pas appréhendé d'abord comme un problème d'information mais plutôt comme un problème de « mauvais comportements » à éradiquer. Ces

comportements générateurs de pénurie (rétention de stocks à des fins spéculatives, mouvements de panique qui conduisent à des achats massifs) sont cependant difficiles à éliminer car ils sont intimement liés à la faiblesse de la nature humaine (appât du gain, peur de manquer...). Dans le cadre de pensée de l'époque, deux politiques semblent envisageables. La première consiste à contrôler les représentations, c'est-à-dire à manipuler l'information. Il s'agit de « mettre en scène l'abondance », c'est-à-dire de la montrer lorsqu'elle est réelle et d'en donner l'illusion lorsqu'elle n'existe pas (Clément, 2010). La seconde consiste à contrôler directement les comportements (dans la logique des systèmes disciplinaires qui se mettent en place à l'époque). Ces deux politiques vont être simultanément mises en place. Chacune va donner naissance à un type spécifique de système d'information.

La mise en scène de l'abondance, un précurseur des SIM ?

L'émergence de la représentation dans le domaine du savoir ouvre la voie dans la sphère du pouvoir à la manipulation d'information. On sait en effet qu'il est possible d'agir sur les représentations en créant de l'illusion : les peintres de la Renaissance sont en train de découvrir les lois de la perspective et les possibilités qu'elle offre en termes de trompe-l'œil. Mettre en scène l'abondance, la dire, la montrer ou en donner l'illusion, c'est un moyen d'éviter les émeutes mais aussi les comportements de spéculation ou de panique qui génèrent ou amplifient les pénuries.

Donner à voir l'abondance peut passer par la mise en place d'un système d'information. Les moyens de communication sont assez limités à l'époque. Cependant, le souverain dispose tout de même d'un médium très efficace : le prêche des prêtres pendant la messe du dimanche. Ce canal est utilisé à maintes reprises et pendant longtemps pour tenter de persuader le peuple qu'il y a abondance. Par exemple, en France, pendant la « guerre des farines » (1775), il est ordonné à tous les prêtres d'expliquer dans leurs

³ Selon Briaune, l'intérêt croissant du politique pour les questions de cherté des grains serait lié à l'affaiblissement des corporations au ^{xvi}e siècle qui aurait rendu plus instables les revenus du travail industriel et aurait fragilisé les systèmes de mutualisation et de solidarité entre ouvriers (Briaune, 1857).

sermons que la crainte de manquer de blé n'est pas fondée (Ljublinski, 1979). Mais le peuple n'est pas dupe, il sait que le souverain a intérêt à manipuler l'information et il se méfie (Kaplan, 1982). Il lui faut quelque chose de plus crédible, de plus tangible. Et comme la grande nouveauté de l'époque, c'est le regard et la représentation, le peuple a besoin de voir. L'abondance doit donc être rendue « visible », être montrée ou être simulée. C'est pourquoi la mise en scène de l'abondance passe essentiellement par l'approvisionnement des places de marché. Celui-ci doit être obtenu par un contrôle strict, rigide, « disciplinaire » des comportements de production et de commercialisation. La manipulation de l'information entretenait donc un lien étroit avec la police des grains.

La police des grains et les dispositifs de surveillance

Au milieu du ^{xvi}^e siècle, une série de lois et de règlements sont développés pour encadrer le commerce des grains (Clément, 1999). Il s'agit notamment de la législation d'Édouard VI en Angleterre et de la grande ordonnance de 1577 en France. Ces mesures visent à contrôler le comportement de l'ensemble des opérateurs de la filière : producteurs, marchands, minotiers et boulangers. L'objectif est de limiter les comportements spéculatifs. Pour cela, un premier ensemble de règles restreint le droit des producteurs et des marchands à stocker les grains (en Angleterre, les producteurs n'ont pas le droit de stocker leur récolte ; en France, ce droit est limité à deux ans). En France, les marchands ne peuvent conserver leur stock plus de trois jours de marché (soit environ une semaine), sous peine de saisie par la police. Les boulangers ont l'obligation (sous peine de sanction) de garnir leurs boutiques et leurs étals. Un autre ensemble de règles vise à contraindre les grains à passer par les places de marché : il est interdit aux producteurs de vendre leur récolte sur pied, tandis que les transactions hors place de marché sont interdites. L'interdiction des ventes hors des places de marché existait déjà épisodiquement depuis le ^{xiii}^e siècle, mais elle prend au ^{xvi}^e siècle à la fois plus d'ampleur et un

sens nouveau : il ne s'agit plus de contraindre les producteurs et les commerçants à la charité, mais bien de mettre en scène l'abondance en rendant les grains visibles (et aussi de permettre une certaine surveillance des marchands et des transactions).

De fait, l'activité de la « police disciplinaire des grains » ou de la « police du pain » n'est possible que grâce à la mise en place d'un système de surveillance des opérateurs du marché. Ainsi, la réglementation stipule que les commerçants doivent se faire enregistrer (ils sont immatriculés), ce qui donne parfois lieu à des enquêtes sur leur « moralité ». En France, une loi de 1563 conditionne le droit à faire le commerce des grains au fait d'être « *marié et chef de famille* » (Clément, 1999). En outre, pour permettre une surveillance plus aisée, les fonctions des différents opérateurs de la filière sont nettement séparées : il est ainsi interdit aux cultivateurs, aux minotiers et aux boulangers de faire du commerce. Enfin, les commerçants doivent déclarer les transactions qu'ils ont réalisées (en précisant la qualité, la quantité et le prix). Le système est complété par la surveillance des alentours des marchés, la pratique de fouilles sur les routes, le contrôle des boutiques et magasins et les délations (parfois explicitement encouragées par des appels au « civisme » des consommateurs). Ce système de surveillance est bien entendu accompagné d'un système de sanctions : amendes, humiliations publiques, menaces de non-protection en cas d'attaque par la « populace », voire fermeture autoritaire du négoce. Précisons que, sauf en de très rares occasions, la police des grains n'a pas essayé de fixer les prix ou de les plafonner d'une manière autoritaire (Kaplan, 1976). L'objectif se limitait à essayer d'empêcher les comportements spéculatifs.

On voit que les deux stratégies de lutte contre les comportements spéculatifs sont étroitement liées, mais ne se recoupent pas : si la mise en scène de l'abondance repose en grande partie sur la police disciplinaire qui contraint les opérateurs à faire passer les grains par les places de marché, elle recourt aussi à d'autres canaux comme les messages diffusés pendant les offices du dimanche. Réciproquement, la police des grains ne se borne

pas à favoriser l'approvisionnement des places de marché. Elle vise aussi et surtout à surveiller les comportements des marchands et à punir ceux qui pratiquent la rétention de stock.

Ces deux stratégies conduisent en outre à des systèmes d'information différents qui tous tranchent fortement avec les SIM actuels. La mise en scène de l'abondance repose essentiellement sur un système d'information dans lequel l'information sur l'abondance ou la rareté est exprimée non à travers des mots mais directement à travers les choses : quantité de grains sur les marchés, qualité du pain sur les étals des boulangers. Un tel système d'information « en nature » provoque aujourd'hui un profond sentiment d'étrangeté. Il est pourtant particulièrement adapté au cadre de pensée de l'époque. Il permet en effet de synthétiser des éléments provenant de l'*épistémè* précédente (basée sur l'idée que les choses servent de signatures pour d'autres choses, les signes n'appartenant pas à une réalité séparée) et de l'*épistémè* qui commence à la remplacer dans la seconde moitié du ^{xvi}^e siècle (basée sur le rôle de la représentation et du trompe-l'œil). En outre, ce type de système d'information vise plus à manipuler l'information qu'à informer. S'agissant de la police disciplinaire des grains, la différence avec les SIM actuels est aussi très importante. Il s'agissait en effet de disposer de systèmes de surveillance des opérateurs du marché et de leurs comportements plutôt que du suivi des prix.

On peut s'interroger sur l'efficacité de la mise en scène de l'abondance et de la police des grains. Ces dispositifs permettaient-ils d'éliminer ou de réduire les pratiques spéculatives induites par « l'avidité » et « la cupidité » des marchands ? On peut sérieusement en douter. Plusieurs épisodes montrent à quel point le peuple se méfiait des informations distillées par l'État (Clément, 2010). Quant à la police disciplinaire des grains, on est très loin de l'idéal du panoptique permettant de maintenir l'ensemble des opérateurs du marché sous surveillance constante : les membres de la police se plaignaient régulièrement de la difficulté de leur tâche. Ils avaient aussi peur d'en faire trop dans la sanction et la répression et de compromettre ainsi l'approvisionnement des

villes. De fait, en pratique, la discipline était allégée en temps normal, la police faisant preuve d'une « négligence bienveillante » appuyée en cela par sa hiérarchie qui recommandait de « fermer les yeux » (Kaplan, 1976). C'est seulement en temps de pénurie que les règlements étaient appliqués de manière stricte. C'est au moment où la police disciplinaire des grains atteint son apogée avec la publication du *Traité de police* de Delamarre (1705-1738) qu'émerge une nouvelle stratégie pour contrer les spéculateurs. Cette stratégie, basée sur la gestion des flux, va s'imposer en quelques décennies.

Les Physiocrates et les « anti-économistes » : gérer les flux

Selon Foucault, vers le milieu du XVIII^e siècle émerge l'idée de contrôler les populations (plutôt que les individus) « en faisant jouer certaines parties du réel contre d'autres », c'est-à-dire « en régulant des flux ». Cette nouvelle approche serait peut-être issue des nouveaux problèmes posés par la croissance des villes (aménagements urbains, émeutes si le prix du pain est trop élevé, épidémies...) car ces problèmes concernent tous la circulation et la gestion des flux (Foucault, 1978). Peut-être aussi cette nouvelle approche est-elle venue de l'observation de régularités à travers les dispositifs statistiques mis en place au cours des deux siècles précédents (Kaplan, 1996) : on a pris conscience du fait que la population est une entité qui a sa propre mécanique, ses dynamiques internes. Cela a en tout cas conduit à l'émergence de « dispositifs de sécurité » basés sur la gestion des flux qui s'ajoutent aux dispositifs existant précédemment (loi et systèmes disciplinaires). Cette émergence des dispositifs de sécurité va avoir deux conséquences : l'une, spectaculaire, est l'apparition du libéralisme ; l'autre, plus discrète, est un renouvellement en profondeur des approches interventionnistes.

La controverse sur le libéralisme

Avec l'émergence de l'idée de population, il devient possible de penser le marché autorégulateur. On considère par exemple que les comportements spéculatifs provoquent des hausses de prix qui attirent les grains des autres régions. L'avidité des uns est contrée par celle des autres. Comme dans la Fable des abeilles de Mandeville (1714), les vices privés se révèlent *in fine* bénéfiques au niveau collectif. C'est notamment le point de vue des Physiocrates⁴ : « Jamais [le négociant] ne pourra faire la loi au laboureur dans ses achats, ni au consommateur dans ses ventes, parce que l'intérêt et le désir du gain, qui est commun à tous les négociants, produit la concurrence, qui est un frein pour tous et qui rend impossible toutes ces manœuvres et ces prétendus monopoles dont on se fait un si grand épouvantail. » (Turgot, 1770).

Au-delà de la question du libéralisme, ce qui est marquant avec les Physiocrates (et avant eux avec Boisguilbert), c'est qu'ils développent un raisonnement en termes de flux (Foucault, 1978)⁵. Leur approche concerne bien sûr les flux commerciaux, qu'ils proposent de libéraliser à la fois au sein du pays et vis-à-vis de l'extérieur. Elle porte aussi sur les flux de ressources d'une année sur l'autre impliqués par le cycle de la production (l'idée étant que les prix agricoles doivent être suffisamment élevés pour fournir aux agriculteurs des « avances » suffisantes pour préparer la production de l'année suivante). On pourrait ajouter leur analyse des flux entre secteurs d'activité : c'est avec le *Tableau économique* de F. Quesnay (1758), que la pensée physiocratique atteint son

⁴ Le courant physiocrate est un courant de pensée français du XVIII^e siècle. Il voit l'agriculture comme le seul secteur productif et considère que seule une libéralisation des échanges intérieurs et extérieurs permet d'atteindre un niveau de prix rentable pour le producteur.

⁵ Il semble que les Physiocrates (notamment Quesnay qui était le médecin du roi) se soient inspirés de la médecine « des humeurs » qui voyait une cause importante de maladies dans l'excès ou le manque de sang ou de bile. Ce qui les conduisit parfois (par analogie avec les saignées) à recommander d'ouvrir les frontières pour évacuer un excès de grain.

point de perfection extrême car elle donne une représentation quantifiée des flux – tout en restant inscrite dans l'*épistémè* de l'époque marquée par la représentation des connaissances sous forme de tableau.

Si les approches en termes de population et de gestion des flux permettent le libéralisme, elles ne l'impliquent pas. On peut en effet considérer que les forces du marché ne suffisent pas à canaliser les flux comme il serait souhaitable de le faire. L'intervention de l'État est alors nécessaire mais elle prend des formes très différentes de celle de la police des grains. Il ne s'agit plus de surveiller et punir les commerçants ayant des pratiques spéculatives, mais plutôt de contrer de telles pratiques en orientant judicieusement les flux de grain (mise en vente d'une partie des stocks publics, recours aux importations...). Du coup, l'interventionnisme de l'État ne s'oppose plus aux libertés et il commence à avoir ses partisans parmi les philosophes des Lumières (Galiani, Diderot, Voltaire, Stuart, [cf. par exemple Galiani, 1770]). Comme le relève très justement S. Kaplan (1976) : « Avant 1770, les voix de l'opposition au nouveau système [libéral] étaient celles du passé, de la police [...] pas celle de la philosophie. » Ce renouvellement en profondeur de l'approche interventionniste est une mutation au moins aussi importante que l'émergence d'une pensée libérale.

Par-delà la controverse (qui fait rage dans la seconde moitié du XVIII^e siècle) entre les partisans et les adversaires de la libéralisation des échanges, il apparaît que le socle commun qui rend possible ce débat est l'approche en termes de population et de gestion des flux, l'idée que les comportements spéculatifs peuvent être neutralisés par la circulation des grains. Que l'on considère que la libre concurrence suffit ou que l'État doit réguler les flux, cette nouvelle approche rend caduque les stratégies précédentes basées sur la manipulation de l'information ou sur le contrôle des comportements individuels. Turgot par exemple fait savoir aux officiers de son intendance « qu'il faut s'opposer au préjugé enraciné, par l'habitude, qui veut que la subsistance publique soit liée avec la vente des grains sur le marché » et qu'un « marché dégarni signifie la famine » L'important dit-il,

est « *qu'on vende, peu importe où* » (Turgot, 1759). De fait, les stratégies basées sur la mise en scène de l'abondance et sur la police des grains seront abandonnées avant la fin du XVIII^e siècle.

Implications en termes de systèmes d'information

On aurait pu penser que ces nouvelles approches basées sur la gestion des flux conduiraient dans tous les cas à la mise en place de SIM tournés soit vers les décideurs politiques (approche interventionniste) soit vers les acteurs du marché (approche libérale). Qu'en a-t-il été exactement ?

Pour les interventionnistes, il ne s'agit plus de fixer les prix de manière autoritaire. Les tentatives dans ce sens se font de plus en plus rares : pour le cas de la France, Kaplan (1976) note que « *chaque fois que cette proposition lui est soumise [fixer les prix], en 1630, 1662-1663, 1709, la police la rejette* » car elle a conscience de l'importance du commerce pour approvisionner les villes. Si le prix de la farine aux halles de Paris est plafonné en 1725 et 1729, il s'agit « *des seuls exemples sous le règne de Louis XV* ». Il faut ensuite attendre 1767 pour que Sartine essaie de plafonner le prix du pain à Paris (Kaplan, 1976). Le rôle de la puissance publique consiste à présent à gérer les flux pour empêcher les flambées de prix. Cela passe par une régulation des flux commerciaux (complétée dans certains cas par l'utilisation de stocks publics : « *le grain du roi* »). Cette politique peut être illustrée par les mesures prises par Necker lors de son second ministère (1788-1789) et par la politique de contrôle des grains mise en place par la Convention. Une telle régulation nécessite de disposer d'informations sur la situation des marchés et, de fait, on assiste à des tentatives de suivi des prix et d'estimation des flux, des stocks et des besoins de consommation (Kaplan, 1996). Ces tentatives se heurtent très vite à des problèmes techniques liés notamment à la diversité des systèmes de poids et mesure, à l'hétérogénéité des qualités, à la rapidité des changements de prix et à l'incertitude sur les coefficients techniques liés à la transformation de la farine en pain (on fait des essais de panification en laboratoire pour esti-

mer ces coefficients) (Kaplan, 1996). Cela montre que, quand leur existence fait sens, des systèmes d'information sont développés quelles que soient par ailleurs les difficultés techniques rencontrées.

Ces informations produites par la puissance publique sont-elles diffusées auprès des opérateurs du marché, comme ce sera le cas aux XIX^e et XX^e siècles ? Absolument pas. Différentes explications sont possibles : la mauvaise qualité de ces informations (du fait des difficultés techniques rencontrées), le manque de crédibilité de l'État après plusieurs siècles de manipulation de l'information ou encore la focalisation des libéraux sur la suppression des obstacles aux échanges. Mais aucune de ces explications n'est vraiment convaincante : les mêmes problèmes se poseront aux pays africains dans les années 1980 et cela n'empêchera pas un développement massif des SIM céréaliers sur le continent. L'explication est peut-être à chercher dans le manque de médias pour diffuser l'information rapidement. Mais là encore, cette explication n'est pas totalement convaincante : les moyens de communication des opérateurs du marché étaient également très limités à l'époque et cela ne les empêchait pas de parvenir à s'informer. L'absence de diffusion de l'information par les SIM semble être due à une cause plus fondamentale. En cette époque marquée par le règne de la représentation, on considère en effet que les marchés sont naturellement « transparents » : malgré la manipulation d'information par les opérateurs du marché, la concurrence impose une certaine vérité des prix (qui, du coup, reflètent la valeur des marchandises). Il suffit donc de laisser faire les commerçants, aucune diffusion d'information n'est nécessaire : « *Les négociants, par la multitude des canaux dont ils disposent, par l'étendue de leur correspondance, par la promptitude et l'exactitude des accès qu'ils reçoivent [...] ont des moyens et des ressources qui manquent aux administrateurs les plus éclairés et les plus actifs.* » (Turgot, 1770) C'est seulement avec l'effacement de l'épistémè des XVII^e et XVIII^e siècles et l'émergence d'une nouvelle organisation du savoir que le marché va perdre sa transparence.

La nouvelle épistémè : la nécessité d'alimenter les marchés en information

À la fin du XVIII^e siècle, l'organisation générale du savoir vacille à nouveau : une nouvelle épistémè se met en place, celle au sein de laquelle nous nous mouvons encore aujourd'hui (Foucault, 1966). Les « mots » et les « choses » continuent d'exister dans des plans séparés mais la relation de représentation des secondes par les premiers perd de sa transparence. Les caractères observables des êtres vivants (qui avaient jusque-là servi à les classer) sont à présent considérés comme les simples manifestations extérieures de leur organisation interne. Les mots perdent aussi de leur transparence : ils apparaissent chargés d'histoire et de sens multiples (Mallarmé). De même, la capacité des prix à représenter spontanément la valeur des choses va être remise en cause⁶.

Une prise de conscience croissante de l'opacité des marchés

Le passage de « l'analyse des richesses » à « l'économie politique » s'est traduit par une nouvelle vision du marché dans laquelle la capacité des prix à refléter la valeur des marchandises fait question. On considère en effet désormais que derrière les caractères visibles des marchandises (leurs attributs et surtout leur prix) se cachent des éléments invisibles qui les fondent. Le premier élément mis en évidence (par les économistes classiques, notamment Smith, Ricardo et Marx) est le travail – direct et indirect – incorporé dans les marchandises (voir

⁶ Foucault (1978) suggère que ce changement d'épistémè serait lié à l'émergence de l'idée de population un demi-siècle plus tôt dans le champ des technologies de gouvernement : alors que Cuvier et Lamarck peinaient à expliquer l'influence du milieu sur les caractères des êtres vivants, le détour par le concept de population opéré par Darwin aurait permis de résoudre ce problème.

l'analyse de la « *transformation des valeurs en prix de production* » développée par Marx dans le livre III du Capital).

Le courant néoclassique va aller beaucoup plus loin. D'abord en élargissant la base des éléments « invisibles » que les prix sont censés refléter : à la quantité de travail incorporée et aux autres coûts de production mis en évidence par les classiques, les premiers théoriciens de l'utilité marginale (Jevons, Menger et Walras) ajoutent les désirs et préférences des consommateurs. Ensuite, en mettant en avant la dispersion de l'information au sein de la société : si les informations sur les coûts de production et les préférences sont privées (chaque agent économique connaissant ses coûts et ses préférences mais ignorant ceux des autres), l'agrégation de ces informations dans les prix devient problématique (Hayek, 1937 ; Hayek, 1945). La formalisation de cette question par les économistes néoclassiques va déboucher sur l'identification progressive des conditions nécessaires pour que les marchés puissent jouer efficacement leur rôle de révélation et d'agrégation d'information (Knight, 1921 ; Hurwicz, 1969). La codification proposée par Frank Knight en 1921 met en avant la « *transparence des marchés* » comme une des « *cinq conditions de la concurrence pure et parfaite* ». Cette transparence stipule que tous les opérateurs économiques connaissent l'ensemble des opportunités de transaction qui s'offrent à eux (comme dans la fiction imaginée par Walras d'un commissaire-priseur animant de gigantesques enchères mettant en connexion l'ensemble des opérateurs économiques). En dépit des sévères critiques formulées à son encontre (notamment par les économistes de l'École autrichienne [Hayek, 1948 ; Kirzner, 1992], l'idée qu'il est nécessaire de garantir la transparence des marchés demeure une référence canonique pour les économistes néoclassiques.

Le courant institutionnaliste qui naît dans les années 1930 (avec Commons et Veblen) va aller encore plus loin. L'idée n'est plus de garantir la transparence des marchés pour que les prix reflètent la vraie valeur des biens. L'idée est que les prix sont un construit social, qu'ils dépendent des règles qui encadrent le jeu des marchés. Il s'agit

alors pour la puissance publique de développer les institutions permettant de faire fonctionner les marchés en faveur de certaines catégories sociales (par exemple les producteurs agricoles). Les institutionnalistes mettent également en doute la capacité des marchés agricoles à assurer l'équilibre de l'offre et de la demande (mise en évidence du mécanisme du *cobweb* par Ezékiel en 1938 dans lequel les délais de réponse de la production aux incitations de prix génèrent un déséquilibre permanent entre l'offre et la demande). Ce qui appelle à la nécessité d'interventions publiques (prix-plancher). Ces idées trouveront un champ d'application dans les années 1930 notamment aux États-Unis (avec la mise en place de l'*Agricultural Adjustment Act* pendant le *New Deal*) et en France (avec la mise en place de l'Office du blé sous le Front Populaire).

Enfin, dans les années 1970, le courant néoinstitutionnaliste (emmené par North et Williamson) revient à l'idée qu'il existe bien des fondamentaux que les prix doivent refléter. Mais, pour lui, la connaissance des prix et des opportunités d'échange ne suffit pas pour guider les agents économiques dans leurs décisions de production et d'échange. En effet, les auteurs de ce courant montrent que le manque d'information sur la qualité risque d'induire des phénomènes de sélection adverse (les mauvaises qualités chassant les bonnes [Akerlof, 1970]), tandis que le manque d'information sur les stocks et la prochaine récolte risque d'induire des phénomènes de *cobweb* (Ezekiel, 1938 ; Nerlove, 1958 ; Boussard, 1996) et des bulles spéculatives ou des mouvements de panique (*via* le jeu des anticipations autoréalisatrices [Sen, 1977 ; Sen, 1981 ; Ravallion, 1987, Ravallion, 1997]). Surtout, en se basant sur les travaux développés par Coase depuis les années 1930, les néoinstitutionnalistes mettent l'accent sur le problème du respect des engagements (livraison, paiement), le manque d'information sur la fiabilité et l'honnêteté des partenaires commerciaux pouvant bloquer la réalisation des transactions. Des classiques aux néoclassiques puis aux institutionnalistes et aux néoinstitutionnalismes, on assiste à une prise de conscience croissante de l'opacité des marchés et de la nécessité pour la

puissance publique d'intervenir pour en assurer la transparence et le bon fonctionnement. Cette prise de conscience s'est accompagnée de nouvelles techniques de gouvernement dans lesquelles la puissance publique a un rôle déterminant à jouer, notamment en matière d'information.

Implications en termes de technologies de gouvernement et de systèmes d'information

Au XIX^e siècle, les technologies de gouvernement mobilisables par le souverain peuvent relever soit de la loi (déjà existante au Moyen Âge), soit des systèmes disciplinaires (apparus au cours du XVI^e siècle), soit (depuis le milieu du XVIII^e siècle) des dispositifs de sécurité. Comme nous allons le voir à présent, le degré d'opacité attribué au marché influence fortement les technologies de gouvernement recommandées et mises en œuvre.

Pour le courant néoclassique, si l'information sur les opportunités d'échange (prix, proposition d'achats et de vente) est disponible, les marchés sont transparents et permettent de refléter fidèlement la valeur des marchandises. Ce courant recommande donc de s'en remettre aux marchés qui, dans l'analyse foucauldienne, sont considérés comme des dispositifs de sécurité (c'est-à-dire des dispositifs basés sur la gestion des flux) dans lesquels la gestion des flux est laissée au libre jeu de l'échange. Le rôle de l'État est de garantir le bon fonctionnement des marchés, ce qui implique notamment d'intervenir si nécessaire pour assurer leur transparence. Est-ce nécessaire ? L'information de marché ne peut-elle pas être fournie par des entreprises privées ? Difficilement, car il est presque impossible de facturer l'information en recourant aux médias traditionnels comme la radio (la situation est peut-être en train de changer avec Internet et la téléphonie mobile, nous y reviendrons). Une autre option consiste à s'en remettre aux organisations professionnelles. De fait, celles-ci ont joué un rôle majeur au XIX^e siècle dans la construction de la transparence des marchés à la fois par la création de bourses de

marchandises (par exemple pour les céréales à Chicago en 1848) et par la diffusion d'informations de marché dans la presse professionnelle (gazettes agricoles). Le rôle de la puissance publique consiste alors à faire ce que les organisations professionnelles ne parviennent pas à faire. Parce que la tâche est techniquement difficile : ainsi, au XIX^e siècle, les gouvernements français ont mis en place un système de suivi des récoltes basé sur des questionnaires remplis par les services préfectoraux, puis ont envisagé des méthodes plus sophistiquées comme la création d'un corps spécialisé d'ingénieurs agronomes (Marchal, 1849) et l'estimation du montant des récoltes à partir des mouvements de prix [Ducret, 1862 ; Simonin, 2007]. Ou parce que les organisations professionnelles sont trop faibles, comme c'était le cas en Afrique dans les années 1980 au moment de la libéralisation des agricultures (ce qui a justifié la mise en place de SIM dans les administrations publiques sur financement des bailleurs de fonds). Pour les institutionnalistes (ceux des années 1930), le prix est un construit social reflétant les rapports de force et dépendant des règles qui encadrent le déroulement des échanges. Les institutionnalistes recommandent donc une forte implication de l'État à la fois par une action sur les règles de fonctionnement des marchés (développement de normes et standards pour les quantités et les qualités, législation antitrust...) et par des interventions directes sur les marchés (par exemple pour maintenir les prix au-dessus de planchers prédéfinis). En termes foucauldien, les institutionnalistes prônent des dispositifs de sécurité (c'est-à-dire basés sur la gestion des flux). Cependant, à la différence des néoclassiques, ces dispositifs de sécurité sont plus basés sur les actions des États que sur le libre jeu des marchés (dans le sens où les marchés doivent être à la fois « construits » et « encadrés »). Ils impliquent la mise en place de SIM à la fois pour guider les interventions publiques et pour réduire les asymétries d'information et modifier ainsi les rapports de force sur les marchés. De tels SIM ont été mis en place dans les années 1930 aux États-Unis (avec le *New Deal*) et en France (avec le Front Populaire). Précisons que si ces systèmes d'infor-

mation reflètent la relation bien connue entre interventions publiques et développement de systèmes d'information publics (Ouin, 1821 ; Fourquet, 1980 ; Desrosières, 2003), leur spécificité réside dans ce qu'ils ne se limitent pas à informer les décideurs publics mais qu'ils diffusent aussi les informations aux acteurs des marchés. Les néoinstitutionnalistes reviennent à une vision en termes de dispositifs de sécurité basés sur le marché, ce qui les rapproche des néoclassiques. Mais, et c'est plus inattendu, leur insistance sur les problèmes de fraude, d'opportunisme et de non-respect des engagements les conduit à introduire une forte composante disciplinaire (systèmes de surveillance et de sanction). D'où une certaine parenté (un peu troublante) avec les Mercantilistes. Il s'avère ainsi que la « sélection adverse » avait déjà été formulée... au XVI^e siècle par le banquier Gresham (il est vrai seulement pour le cas des monnaies), tandis que la théorie avancée par Sen (1977 ; 1981) explique les famines (et en particulier la famine survenue au Bengale en 1943) comme les Mercantilistes quatre siècles plus tôt, par les pratiques de rétention de stocks et les mouvements de panique. Quant aux systèmes d'information sur la fiabilité des commerçants, si les auteurs institutionnalistes qui les préconisent n'évoquent pas la « police des grains » mise en place en France entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, ils se réfèrent explicitement aux « réseaux maghrébins » qui ont permis le développement d'un commerce florissant entre Gênes et l'Afrique du Nord pendant la Renaissance (Greif, 1993) et aux systèmes d'information qui auraient existé au Moyen Âge dans les foires de Champagne (Milgrom *et al.*, 1990). Ces différents courants ont influencé la nature des SIM mis en place depuis le XIX^e siècle. Les SIM développés au XIX^e siècle en Europe et dans les années 1980 dans les pays en développement (sous l'influence des bailleurs de fonds) relèvent du référentiel néoclassique, tandis que ceux qui ont été mis en place dans les années 1930 (notamment aux États-Unis et en France) s'inscrivent clairement dans une perspective institutionnaliste. Quant à la nouvelle génération de SIM apparue dans les années 2000, son référentiel reste essentiellement le

courant néoclassique mais il commence à intégrer des éléments du référentiel néoinstitutionnaliste, ce qui pourrait avoir un effet sur l'évolution de ces SIM, comme nous allons le voir à présent.

Conclusion

Les mutations intervenues au XVI^e siècle dans le champ du savoir et les pratiques de pouvoir ont engendré une implication du souverain dans la production d'information de marché, implication qui a d'abord pris des formes très étranges car elle ne passait pas principalement par la collecte et la diffusion d'information mais plutôt par l'imposition de règlements sur le commerce des grains, règlement dont le respect était assuré par une « police des grains » et dont l'objectif était de mettre en scène l'abondance. Une nouvelle mutation dans les technologies de gouvernement (intervenue au milieu du XVIII^e siècle) a conduit à une nouvelle approche. Il ne s'agissait plus tant désormais d'opérer un contrôle disciplinaire des individus que d'opérer une régulation des flux. Régulation des flux qui pouvait s'opérer par le marché (auquel cas aucun système d'information n'était perçu comme nécessaire, les marchés étant considérés comme spontanément transparents) ou par l'intervention de l'État (auquel cas des systèmes d'information étaient nécessaires pour guider la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques). Une nouvelle rupture dans le champ du savoir (au début du XIX^e siècle) va faire perdre leur transparence aux marchés et donner une nouvelle mission aux autorités publiques : produire et diffuser de l'information non seulement pour leurs propres politiques mais aussi pour garantir la transparence des marchés et permettre ainsi leur bon fonctionnement.

Quelle sera la prochaine page de l'histoire de l'implication du souverain dans la production et la diffusion d'informations de marché ?

Trois scénarios sont envisageables. Le premier est celui de la rupture : les acteurs publics pourraient se retirer de la production et de la diffusion d'informations de marché. Ce serait alors la fin de l'histoire ouverte il y a un

peu plus de cinq siècles (avec les Mercantilistes), lorsque le souverain a commencé à considérer qu'il était de son devoir de réguler les marchés par l'information. Comment un tel scénario pourrait-il être possible alors que l'idée est à présent bien ancrée qu'une diffusion d'information est nécessaire pour garantir le bon fonctionnement des marchés ? C'est que deux évolutions récentes semblent indiquer que cette information pourrait être fournie par des entreprises privées ou des organisations professionnelles. La première évolution concerne l'essor de la téléphonie mobile et d'Internet. Elle a conduit certains à considérer que l'information de marché est devenue un bien privé, la diffusion par SMS ou par le web permettant de facturer l'information avec des coûts de transaction très modiques. La seconde évolution concerne le renforcement des organisations professionnelles (organisations de producteurs, inter-professions) dans les pays en développement. Elle suggère que les opérateurs du marché peuvent s'organiser collectivement pour produire et diffuser de l'information de marché. L'implication des États ne serait alors plus nécessaire.

Cependant, l'expérience des SIM de seconde génération (ceux des années 2000) invite à la plus grande réserve concernant ce scénario : si de nombreux SIM portés par des entreprises privées ou des organisations professionnelles sont apparus, ils restent très largement financés par de l'argent public (bailleurs de fonds, Organisations non gouvernementales [ONG]). En outre, ils n'ont pas remplacé les SIM publics qui se sont au contraire souvent sécurisés en obtenant un financement stable sur le budget des États.

Enfin, le regain d'intervention publique observé depuis la crise de 2008 rend plus que jamais nécessaire la disposition d'informations de marché pour la conception des politiques et il paraît difficile pour les États d'utiliser pour cela des informations dont ils n'ont pas le contrôle car elles sont produites et financées par d'autres. On pourrait imaginer une séparation des fonctions entre SIM, les SIM publics s'occupant d'informer les décideurs publics tandis que l'information des acteurs du marché serait fournie par les SIM portés par des

entreprises privées ou des organisations professionnelles. Mais cette approche n'est pas possible car les deux fonctions des SIM ne sont pas séparables : lorsque l'État intervient sur les marchés, garantir la transparence implique de rendre ces interventions prévisibles en les déclenchant lorsque des indicateurs publiquement disponibles de suivi des marchés (par exemple les prix d'un SIM) dépassent certains seuils (Jayne, 2012 ; Galtier, 2013).

Tout ceci suggère que le premier scénario a peu de chance de se produire : les systèmes d'information publics continueront d'exister et de diffuser des informations aux opérateurs privés.

Le deuxième scénario est celui de la continuité. Selon ce scénario, les SIM publics continueront d'exister et de diffuser des informations aux opérateurs privés. Ils cohabiteront avec d'autres SIM (portés par des entreprises privées ou des organisations professionnelles) fournissant des services du même type. Les deux types de SIM pourraient d'ailleurs également coexister comme producteurs d'information de marché destinée à la conception des politiques car certains SIM portés par des organisations professionnelles commencent à produire de telles informations pour alimenter des actions de plaidoyer. La question qui se pose alors est celle de l'articulation entre SIM publics et SIM privés ou professionnels. Peut-on imaginer un partage des rôles selon les types d'information ? Ou une collaboration permettant de réduire les coûts ou d'améliorer la qualité de l'information ? L'avenir le dira...

Le troisième scénario est celui de l'approfondissement. Sous l'influence des idées développées par la « nouvelle » économie institutionnelle (celle qui s'est développée depuis les années 1970), l'implication des acteurs publics en matière d'information de marché pourrait être amenée à s'accroître au cours des prochaines années. En effet, comme nous l'avons mentionné, le manque d'information sur la qualité, les prévisions de production et les stocks est susceptible d'induire un dysfonctionnement important des marchés : sélection des marchandises de mauvaise qualité, *cobweb*, bulles spéculatives ou mouvements de panique. Il semble

donc nécessaire pour les SIM d'élargir la base des informations qu'ils diffusent à d'autres variables que les prix, afin de permettre aux opérateurs économiques de mieux décoder l'information contenue dans les prix. La proposition récente de créer un système d'information mondial sur les stocks de céréales relève de cette logique (G20, 2011). Par ailleurs, l'accent mis par les néoinstitutionnalistes sur le problème du respect des engagements (livraison, paiement) a conduit certains à proposer de mettre en place des systèmes d'information sur la fiabilité des partenaires commerciaux.

Curieux retour de l'histoire : la prise en compte de ces « nouvelles » dimensions du problème conduirait à créer de nouveaux systèmes d'information qui, étrangement, présenteraient un air de parenté avec ceux qui ont été mis en place il y a plusieurs siècles, au temps des Mercantilistes : les systèmes d'information sur le degré d'approvisionnement du marché (qui, à l'époque, se focalisaient uniquement sur le degré d'approvisionnement des *places de marché*) et les systèmes de surveillance « disciplinaires » mis en place pour encadrer le comportement des producteurs et des commerçants. ■

Références

- Akerlof G, 1970. The market for lemons : Quality, uncertainty and market mechanism. *Quarterly Journal of Economics* 84 : 488-500.
- Boisguilbert P (de), 1695/1707. *Boisguilbert ou la naissance de l'économie politique*. Œuvres, manuscrites et Imprimées, 2 vol. ; rééd., J. Hecht, éditeur. Paris : Ined, 1966.
- Boussard JM, 1996. When risk generates chaos. *Journal of Economic Behavior and Organization* 29 : 433-46.
- Briaune M, 1857. *Du prix des grains, du libre-échange et des réserves*. Paris : Firmin Didot. Ouvrage réimprimé aux USA (disponible sur Google livres).
- Clément A, 1999. *Nourrir le peuple, entre État et marché XVI^e-XIX^e siècles*. Paris : L'Harmattan.
- Clément A, 2010. Marché, information et économie politique des subsistances (XVI^e-XIX^e siècles). *Economies et Sociétés* (Série « Histoire de la pensée économique »), 42 : 311-30.
- Condillac E, 1754. *Traité des sensations*. Paris : De Bure ; rééd. Fayard, 1984.
- Delamarre N, 1705-1738 *Traité de police*. 4 volumes. Paris : J. et P. Cot.
- Desrosières A, 2003. Historiciser l'action publique : L'État, le marché et les statistiques.

- In : Laborier P, Trom D, eds. *Historicités de l'action publique*. Paris : PUF.
- Ducrotot JB, 1862. *L'égide du monde agricole*. Paris : JB Ducrotot.
- Ezekiel M, 1938. The Cobweb Theorem. *Quarterly Journal of Economics* 53 : 225-80.
- Foucault M, 1966. *Les Mots et les Choses. Une archéologie des sciences humaines*. Collection Tel. Paris : Gallimard.
- Foucault M, 1975. *Surveiller et punir*. Naissance de la prison, Paris : Gallimard, 328 p.
- Foucault M, 1978. *Cours au Collège de France 1977-1978 : Sécurité, territoire, population*, Paris : Gallimard, 435 p.
- Fourquet F, 1980. *Les comptes de la puissance. Histoire de la comptabilité nationale et du plan*. Paris : Éditions Recherches.
- G20, 2011. *Action plan on food price volatility and agriculture*. Ministerial Declaration, Meeting of G20 Agriculture Ministers, Paris, 22 and 23 June 2011.
- Galiani F, 1770. *Dialogues sur le commerce des bleds*. Réédition 1984. Paris : Fayard.
- Galtier F, 2013. Managing food price instability : Critical assessment of the dominant doctrine. *Global Food Security* 2 : 72-81.
- Greif A, 1993. Contract Enforceability and Economic Institutions in Early Trade : The Maghribi Traders Coalition. *American Economic Review* 83 : 525-48.
- Hayek F, 1937. Economics and knowledge. *Economica* 4 : 33-54.
- Hayek F, 1945. The use of knowledge in society. *American Economic Review* 35 : 519-30.
- Hayek F, 1948. *The meaning of competition. Individualism and Economic Order*. The University of Chicago Press.
- Hurwicz L, 1969. Centralization and decentralization in economic systems - On the concept and possibility of informational decentralization. *American Economic Review* 59 : 513-24.
- Jayne T, 2012. Managing food price instability in East and Southern Africa. *Global Food Security* 1 : 143-9.
- Kaplan SL, 1982. *Le complot de famine : histoire d'une rumeur au XVIII^e siècle*. Paris : Armand Colin.
- Kaplan SL, 1976 [1986]. *Le pain, le peuple et le Roi*. Paris : Librairie Académique Perrin.
- Kaplan SL, 1996. *Le meilleur pain du monde*. Paris : Fayard.
- Kirzner I, 1992. *The meaning of market process - Essays in the development of modern Austrian economics*. London : Routledge.
- Knight F, 1921. *Risk, Uncertainty and Profit*. New-York : Houghton Mifflin Co.
- Ljublinski VS, 1979. *La guerre des farines, Contribution à l'histoire de la lutte des classes en France, à la veille de la Révolution*. Grenoble : PUG.
- Mandeville B de, 1714. *The fable of bees : or, private vices, publick benefits. containing several discourses*. Reprint F.B. Kaye, 1924, Oxford : Clarendon Press, , 2 volumes. Trad fr L. & P. Carrière (avec introduction et notes). Paris : Vrin, 1974 (1e partie) et 1991.(2e partie).
- Marchal L, 1849. *Question des subsistances*. Paris : Impr. de Marc-Aurel. (disponible sur Google livres).
- Milgrom P, North D, Weingast B, 1990. The role of institutions in the revival of trade : the law merchant, private judges and the champagne fairs. *Economics and Politics* 1990; 2 : 1-23.
- Nerlove M, 1958. Adaptive expectations and cobweb phenomena. *Quarterly Journal of Economics* 72 : 227-40.
- Quin JB, 1821. *De l'exportation et de l'importation des grains*. Paris : Huzard.
- Quesnay F, 1758, *Tableau économique*. In : *Physiocratie – Droit naturel, Tableau économique et autres textes*. Rééd. J. Cartelier. Paris : GF Flammarion.
- Ravallion M, 1987. *Markets and famines*. Oxford : Oxford University Press.
- Ravallion M, 1997. Famines and economics. *Journal of Economic Literature* XXXV : 1205-42.
- Rivière HF, 1859. *Précis historique et critique de la législation française sur le commerce des céréales et des mesures d'administration prises dans les temps de cherté*. Paris : Guillaumin. (disponible sur Google livres).
- Sen A, 1977. Starvation and exchange entitlements : a general approach and its application to the great Bengal famine. *Cambridge Journal of Economics* 1 : 33-59.
- Sen A, 1981. *Poverty and famines*. Oxford : Oxford University Press.
- Simonin JP, 2007. Une contribution à la théorie de l'information économique. La "loi des faits du commerce agricole" de J. B. Ducrotot. *Economies et Sociétés* AF 36, XLI : 611-47.
- Turgot ARJ, 1761/1778. *Œuvres et documents le concernant*. Rééd. G. Schelle, 1913/1923, 5 vol. Paris: Alcan.
- Turgot ARJ, 1770. Septième lettre sur le commerce des grains. In : Turgot ARJ. *Œuvres Économiques*. Paris : Calman-Lévy, 1970.